

Commune de VILLEMER
Compte-rendu du Conseil municipal
Séance du 4 avril 2025

| | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| Date de convocation : 3 mars 2025 | Nombre de membres en exercice : 13 |
| Date d'affichage : 3 mars 2025 | Présents : 10 |
| | Votants : 13 |

Présents : Mmes et MM

Catherine ANSELME, Franck BEAUFRETON, Gilles BENEY, Freddy BODIN, Éric DESHAYES, Geoffrey DESPLATS, Daniel HERMANS, Franck PÉTOT, Martine SAINTEMARIE, Marc VITRY.

Absents excusés : Gwladys ANSELME (pouvoir à Catherine ANSELME), Xavier HENRY (pouvoir à Geoffrey DESPLATS), Florence BODIN (pouvoir à Freddy BODIN).

Secrétaire de séance : M. Marc VITRY

La séance est ouverte à 20 h 37 sous la présidence de M. BEAUFRETON, Maire.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Marc VITRY est nommé par l'assemblée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

L'approbation du compte rendu du 14 mars 2025 est reporté à la prochaine séance du Conseil.

1 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition des habitants de la commune de VILLEMER ont été augmentés sur l'exercice 2024. Compte tenu du contexte économique et des diverses augmentations subies ces dernières années, cela nous inciterait aujourd'hui, encore, à dégager des ressources supplémentaires par le biais de l'imposition, cependant, il n'est pas envisagé de procéder à une nouvelle augmentation en 2025.

De ce fait, les taux suivants sont donc proposés pour 2025 et ne font état d'aucune augmentation par rapport à 2024 :

- Taxe d'habitation : 9,88 %
- Part communale de la taxe sur le foncier bâti : 34,64 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 57,75 %

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **VOTER** les taux d'imposition ci-dessus pour l'exercice 2025.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

2 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'enveloppe proposée pour les subventions accordées aux associations s'élève à 2 000 € pour l'exercice 2025.

La proposition de répartition du budget subvention est la suivante :

| | |
|--------------------------------------|---------|
| CSLV | 1 400 € |
| 365 JOURS PARENTS | 150 € |
| AMR / Association Mémoire Résistants | 150 € |
| FEERIE DU BOCAGE | 150 € |

| | |
|--------------------|-------|
| CHEV-ANES DE TRAIT | 150 € |
|--------------------|-------|

Il convient d'ajouter à cette somme la subvention versée chaque année au CCAS, proposée à 14 000 €, de ce fait la somme de 12 000 € sera versée au CCAS en premier lieu et les 2 000 € restant si besoin en cas de recours.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **ATTRIBUER** les subventions telles que définies ci-dessus.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

3 - REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE LA COMMUNE

| COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2024 | FONCTIONNEMENT | | | INVESTISSEMENT | | |
|--|----------------|------------|------------|----------------|----------------|--------------|
| | DEPENSES | RECETTES | SOLDE | DEPENSES | RECETTES | SOLDE |
| Reports - Résultat N-1 (2023) | - | 143 927,13 | - | - | 44 281,36 | - |
| Solde d'exécution 2024 / Recettes - Dépenses | 588 146,26 | 663 489,20 | 75 342,94 | 260 801,02 | 93 783,16 | -167 017,86 |
| Restes à réaliser - RAR | - | - | - | - | - | 0,00 |
| TOTAUX | 588 146,26 | 807 416,33 | 219 270,07 | 260 801,02 | 138 064,52 | -122 736,50 |
| EXCEDENT / DEFICIT | | 002 | 96 533,57 | | 001 (sans RAR) | - 122 736,50 |

Le Compte Financier Unique (CFU) de la commune n'étant pas encore voté, il convient de reprendre au budget, de façon anticipée et avec l'accord de la DGFIP, les résultats ci-dessus sans procéder à l'affectation définitive du résultat qui fera l'objet d'une prochaine délibération.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **REPRENDRE** au budget 2025 :
 - Au 001 en dépenses d'investissement : 127 736,50 €
 - Au 002 en recettes de fonctionnement : 96 533,57 €

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

4 - REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT EAU

| COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EAU 2024 | EXPLOITATION | | | INVESTISSEMENT | | |
|--|--------------|------------|------------|----------------|----------------|------------|
| | DEPENSES | RECETTES | SOLDE | DEPENSES | RECETTES | SOLDE |
| Reports - Résultat N-1 (2023) | - | 92 798,12 | - | - | 226 635,32 | - |
| Solde d'exécution 2024 / Recettes - Dépenses | 178 605,31 | 116 858,55 | -61 746,76 | 11 100,38 | 28 784,08 | 17 683,70 |
| Restes à réaliser - RAR | - | - | - | - | - | - |
| TOTAUX | 178 605,31 | 209 656,67 | 31 051,36 | 11 100,38 | 255 419,40 | 244 319,02 |
| EXCEDENT / DEFICIT | | 002 | 31 051,36 | | 001 (sans RAR) | 244 319,02 |

La reprise anticipée du résultat du budget EAU sera intégrée au budget de la commune du fait de la suppression du budget annexe suite au transfert de compétence au SIDEAU.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **D'INTEGRER** les montants au budget 2025 de la commune.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

5 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LA DECI

Une autorisation de programme (AP) désigne une enveloppe budgétaire, votée par les élus en année N et consacrée à un projet d'investissement spécifique. Elle sera dépensée via des crédits de paiement (CP) selon un calendrier pluriannuel voté par l'assemblée délibérante.

Au vu du montant global estimé par devis pour la mise en place de la défense incendie sur le territoire de la commune, soit un montant global de 294 480,87 €, il est souhaitable que ce montant ne soit pas supporté par un seul exercice budgétaire.

Aussi, le Maire propose de voter la mise en place d'une AP/CP pour ce projet, permettant une dépense pluriannuelle répartie sur 3 exercices comptables, selon le tableau ci-dessous :

| EXERCICE BUDGETAIRE | 2025 | 2026 | 2027 |
|--|----------|--------------|--------------|
| Montant des crédits de paiement par exercice | 58 300 € | 118 090,44 € | 118 090,43 € |

Sur cette opération pluriannuelle, les crédits de paiement seront revus à chaque exercice, ils seront ajustés à la consommation réelle et les crédits non consommés seront reportés de façon automatique sur le ou les exercices suivants.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **APPROUVER** l'autorisation de programme et les crédits de paiement proposés ci-dessus,
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget,
- **PRENDRE ACTE** que cette autorisation de programme sera ajustée ou révisée par délibération,
- **PRENDRE ACTE** que les crédits de paiement non réalisés seront automatiquement reportés sur l'exercice suivant, dans la limite de la durée de l'autorisation de programme.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

6 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LA VOIRIE

Des travaux de voirie sont nécessaires sur la majorité de l'ensemble du territoire de VILLEMÉR. Une estimation du coût de ces travaux a été réalisée, ils s'élèvent à 1 200 000 € et pour la réfection totale, sous réserve d'imprévus.

Il serait souhaitable que ce montant ne soit pas supporté par un seul exercice budgétaire.

Aussi, le Maire propose de voter la mise en place d'une AP/CP pour ce projet, permettant une dépense pluriannuelle répartie sur 3 exercices comptables, selon le tableau ci-dessous :

Aussi, je vous propose de mettre en place une AP/CP – Autorisation de Programme et Crédits de Paiements, permettant une dépense pluriannuelle sur 7 ans, en inscrivant sur chaque exercice comptable les crédits suivants :

| EXERCICE BUDGETAIRE | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Montant des crédits de paiement par exercice | 500 000 € | 120 000 € | 120 000 € | 120 000 € | 120 000 € | 120 000 € | 100 000 € |

Sur cette opération pluriannuelle, les crédits de paiement seront revus à chaque exercice, ils seront ajustés à la consommation réelle et les crédits non consommés seront reporté de façon automatique sur le ou les exercices suivants.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **APPROUVER** l'autorisation de programme et les crédits de paiement proposés ci-dessus,
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget,
- **PRENDRE ACTE** que cette autorisation de programme sera ajustée ou révisée sur délibération,
- **PRENDRE ACTE** que les crédits de paiement non réalisés seront automatiquement reportés sur l'exercice suivant, dans la limite de la durée de l'autorisation de programme.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

7 – VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le budget primitif de la commune pour 2025 est construit en tenant compte des diverses augmentations subies ces dernières années en fonctionnement et selon les projets en cours et prioritaires en investissement.

Le budget de la commune étant voté au chapitre, le vote vous est proposé selon les éléments suivants :

BUDGET PRINCIPAL 2025

FONCTIONNEMENT

| Chapitre | Libellé Chapitre | BP | Chapitre | Libellé Chapitre | BP |
|-----------------------|--|-------------------|-----------------------|---|-------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 287 642,29 | 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 96 533,57 |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 213 000,00 | 002 | Intégration du résultat du budget EAU | 31 051,36 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 129 390,00 | 70 | Produits des services, du domaine et ventes diverses | 40 000,00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 31 051,36 | 73 | Impôts et taxes | 478 613,00 |
| 66 | Charges financières | 4 625,09 | 731 | Impositions directes | - |
| 67 | Charges exceptionnelles | 200,00 | 74 | Dotations et participations | 80 169,00 |
| 68 | Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) | - | 75 | Autres charges de gestion courante | 14 100,00 |
| 014 | Atténuations de produits | 27 000,00 | 76 | Produits financiers | - |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | - | 77 | Produits spécifiques | 100,00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 58 508,19 | 78 | Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions | 850,00 |
| | | | 013 | Atténuations de charges | 10 000,00 |
| | | | 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | - |
| TOTAL DEPENSES | | 751 416,93 | TOTAL RECETTES | | 751 416,93 |

INVESTISSEMENT

| | BP | | BP | | |
|-----------------------|--|---------------------|-----------------------|--|---------------------|
| 001 | Déficit d'investissement | 122 736,50 | 001 | Excédent d'investissement budget EAU | 275 370,38 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | - | 1068 | Dotations, fonds divers et réserves | 96 942,77 |
| 1068 | Dotations, fonds divers et réserves | 275 370,38 | 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 15 550,00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 24 241,45 | 13 | Subventions d'investissement | 225 389,95 |
| 20 | Immobilisation incorporelles | 30 000,00 | 16 | Emprunts et dettes assimilées | 700 000,00 |
| 204 | Subvention d'équipement versée | - | 23 | Immobilisations corporelles en cours | - |
| 21 | Immobilisations corporelles | 309 706,65 | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 58 508,19 |
| 23 | Immobilisations en cours | 649 706,31 | 024 | Produits des cessions | 40 000,00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | - | 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | - |
| TOTAL DEPENSES | | 1 411 761,29 | TOTAL RECETTES | | 1 411 761,29 |

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **VOTER** le budget primitif 2025 selon les éléments ci-dessus.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

8 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU FER POUR LA DECI

La demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipeement Rural a pour objet la défense incendie pour un montant de travaux estimé à 294 480,87 € T.T.C. soit 242 900,79 € H.T.

Il est précisé qu'une demande de subvention a été sollicitée auprès de l'Etat pour la DETR, pour laquelle une subvention à hauteur de 50 % pourrait être obtenue soit 121 450 €.

Pour information, dès que les dossiers sont bouclés auprès du Département ainsi que de l'Etat, nous formaliserons une demande de début de travaux par anticipation.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **S'ENGAGER** sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- **REALISER** le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date de signature de la convention.
- **ASSURER** la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- **NE PAS COMMENCER** les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
- **MAINTENIR la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,**
- **S'ENGAGER** à inscrire cette action au budget de l'année (de la demande – à compléter),
- **NE PAS DEPASSER** 70 % de subventions publiques.
- **AUTORISER** le Maire à signer tous documents afférents à la demande de subvention

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

9 – VOTE POUR LE MAINTIEN DU 3^{ème} ADJOINT AU MAIRE DANS SES FONCTIONS

Suite à une demande par courriel du 25 mars 2025 de la Préfecture de Seine et Marne et conformément à l'article L. 2122-18 du CGCT "Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions".

Le retrait de la délégation et de l'indemnité qui y est directement liée n'entraîne pas la perte de la qualité d'adjoint. C'est la raison pour laquelle le conseil municipal doit délibérer afin de se prononcer sur le maintien de la personne à cette qualité. Si le conseil municipal vote contre le maintien de l'adjoint dans ses fonctions, le poste d'adjoint devient vacant.

Il peut alors prévoir qu'un nouvel élu occupera le poste vacant mais il ne peut pas modifier l'ordre du tableau.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **RETIRER** ses fonctions au 3ème Adjoint au Maire.

Pour : 1

Contre : 12

Abstention : 0

Monsieur Gilles BENEY va à l'encontre de la décision de Monsieur Freddy BODIN et indique qu'il a fait du « bon boulot » en tant que 3^{ème} adjoint et qu'il avait toute sa place.

- QUESTIONS DIVERSES

Marc VITRY informe qu'à compter de lundi, certains devis seront signés et que nous avons reçu une 2^{ème} offre sur la téléphonie. Pour la maison des associations, nous avons eu le retour d'un architecte qui part sur un montant compatible avec ce que l'on pourrait faire, il prendrait comme frais juste le minimum relatif à ses coûts. Pour la construction on serait sur 120 000 € auxquels il faudrait ajouter ses honoraires calculés sur la base d'un pourcentage.

Le Maire indique qu'il y a un autre sujet, celui des réseaux. En effet, il semblerait que nous sommes en limite de puissance sur les réseaux électriques, c'est ce qui a été dit par la Communauté de Communes de MORET SEINE ET LOING par rapport à l'extension de l'ALSH. Une discussion est en cours avec la CCMSL pour qu'ils prennent en charge les dépenses afférentes.

Marc VITRY reprend la parole pour informer qu'il était en sous-préfecture mercredi matin et qu'il voit l'entreprise pour les travaux du local de stockage de la salle polyvalente mardi à 14 h pour savoir combien de temps vont durer les travaux. Pendant cette période, on ne pourra pas louer la petite salle seule car les toilettes seront condamnées.

Pour clore son intervention, Marc VITRY précise que certains devis dont nous avons parlé à la commission travaux seront signés la semaine prochaine.

Eric DESHAYES évoque la « sucette » de l'arrêt de bus de REBOURS, il relance toutes les semaines mais on attend toujours la réponse pour la déplacer.

De plus, il informe que le problème de ramassage des poubelles à l'école est résolu.

Franck PETOT évoque la randonnée du 6 avril, pour laquelle tout est quasiment prêt. Il y a actuellement un peu moins de 40 inscrits, ce qui est supérieur à l'année dernière. Il remercie Geoffrey DESPLATS pour l'entretien le long du ru.

Freddy BODIN a participé à une réunion avec l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour la subvention complémentaire du City Parc. Lors de cette réunion, un exemple a été donné en milieu rural avec le réaménagement d'un ancien terrain de tennis qui a été transformé en City Parc. L'ANS souhaiterait un devis et une délibération qui sera à prendre lors d'un prochain Conseil Municipal.

Geoffrey DESPLATS a consulté 3 paysagistes, dont un qui n'est pas intéressé. Il faut compter 20 000 € pour tous les hameaux avec la tonte, le taillage des tilleuls, le taillage des haies avec 6 passages dans l'année. Pour le Centre Technique Municipal, le montage doit commencer le 14 avril.

Catherine ANSELME rappelle que l'inauguration des terrains de pétanque aura lieu le 11 mai. Il y a déjà 15 équipes qui se sont inscrites et précise que ce sera un mini tournoi uniquement en 2 parties.

Le Maire informe que pour le festival du 17 mai c'est complet et que le budget du CCAS sera voté le 10 avril.

Daniel HERMANS demande s'il serait judicieux, pour « Raconte-moi mon village » d'ajouter des panneaux (avec le QR Code) aux 5 déjà fournis par la CCMSL ?

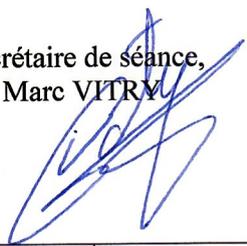
Freddy BODIN intervient en précisant que ce ne sera pas simple sachant que chaque panneau est consacré à un sujet particulier sur lequel une vidéo a été tournée. Ce qui a été validé pour le moment est de commencer par le centre de VILLEMER, le commerce, l'école, l'eau et le château de REBOURS.

De plus, compte tenu des coûts que représenterait ces tableaux supplémentaires, le conseil municipal donne un avis défavorable à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 08

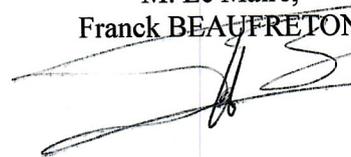
Fait à Villemer, le 4 avril 2025

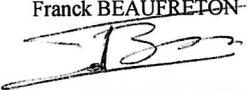
Secrétaire de séance,
Marc VITRY



Les membres

M. Le Maire,
Franck BEAUFRETON



| | | | | |
|-------------------|---|--|---------------------------------------|--------------------------------------|
| Catherine ANSELME | Gwladys ANSELME (pouvoir à C. ANSELME) | Franck BEAUFRETON  | Gilles BENEY | Florence BODIN (pouvoir F. BODIN) |
| Freddy BODIN | Éric DESHAYES | Geoffrey DESPLATS | Xavier HENRY (pouvoir G. DESPLATS) | Daniel HERMANS |
| Franck PETOT | Martine SAINTEMARIE | Marc VITRY  | | |